

18 mars 2025

Cher investisseur

:

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le "Règlement 81-107"), Mawer Investment Management Ltd. (le "gestionnaire") a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le "CEI") pour les fonds communs de placement Mawer (les "fonds").

Le CEI est devenu opérationnel le 20 septembre 2007 et a fonctionné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le Règlement 81-107. Nous représentons les meilleurs intérêts des fonds dans toute affaire où le gestionnaire se trouve en situation de conflit d'intérêts. Nous nous concentrons sur la question de savoir si les actions ou les propositions d'actions de la société de gestion aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Le CEI a examiné et évalué l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures aux questions de conflits d'intérêts concernant les Fonds. En outre, le CEI a procédé à une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Nous avons le plaisir de publier le 17e rapport annuel à l'intention des porteurs de parts des fonds Mawer. Les informations contenues dans ce rapport couvrent la période commençant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

Le CEI se réjouit de continuer à travailler avec la société de gestion pour s'assurer que les meilleurs intérêts des fonds et des détenteurs de titres sont servis lorsque la société de gestion est confrontée à une question de conflit d'intérêts.

"Ian Beddis

Ian Beddis

Président du comité d'examen indépendant des fonds communs de placement Mawer

Mandat du CEI

Conformément au Règlement 81-107, le mandat du CEI est d'examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire qui traitent des questions de conflits d'intérêts ("COIM") et de fournir des commentaires au gestionnaire à ce sujet, ainsi que d'examiner ces COIM et de fournir sa décision au gestionnaire à ce sujet. Il incombe au gestionnaire, comme l'exige le Règlement 81-107, d'identifier les conflits d'intérêts rencontrés dans le cadre de sa gestion des fonds et de demander l'avis du CEI sur la manière dont il devrait gérer ces conflits d'intérêts, ainsi que sur ses politiques et procédures écrites décrivant sa gestion de ces conflits d'intérêts. La responsabilité du CEI est d'évaluer les actions et les politiques du gestionnaire et d'exprimer une opinion sur les actions du gestionnaire sur la base des informations fournies au CEI par le gestionnaire.

La société de gestion doit soumettre à l'examen du CEI la ligne de conduite qu'elle se propose d'adopter à l'égard de ces questions de conflits d'intérêts. Certaines questions requièrent l'approbation préalable du CEI, mais dans la plupart des cas, le CEI fournira une recommandation à la société de gestion quant à savoir si, de l'avis du CEI, l'action proposée par la société de gestion fournit un résultat juste et raisonnable pour le(s) fonds. Pour les questions récurrentes de conflits d'intérêts, le CEI peut donner des instructions permanentes à Mawer.

Des copies supplémentaires de ce rapport sont disponibles sur le site web de Mawer à l'adresse www.mawer.com ou vous pouvez en demander une copie, sans frais, en contactant Mawer au (403) 262-4673 ou au numéro gratuit 1-844-395-0747.

Membres du CEI

Les membres du CEI sont

Nom et commune de résidence	Occupation principale	Première nomination
Ian Beddis / Calgary, Alberta	Retraité	1er janvier 2021
Derek Mendham / Calgary, Alberta	Directeur financier, BURNCO Rock Products	1er janvier 2022
Jerry Patava / Toronto, Ontario	Retraité	1er janvier 2025

Au cours de la période, M. Robert Kennedy, ayant atteint la durée maximale de son , s'est retiré du CEI le 31 décembre 2024. M. Jerry Patava a remplacé M. Robert Kennedy le 1er janvier 2025.

Détention de titres

Au 31 décembre 2024, le pourcentage de parts de chaque catégorie des fonds détenues en propriété effective, directement ou indirectement au total, par tous les membres du CEI ne dépassait pas 10 %.

Rémunération et indemnisation au titre du CIR

La rémunération totale versée au CEI pour l'année civile 2024 s'élevait à 103 795,20 \$. De ce montant, 98 200 \$ ont été versés par les Fonds et 5 595,20 \$ ont été versés par les Mawer Pooled Funds. Le montant de la rémunération annuelle comprend jusqu'à quatre réunions par année civile. Les membres du CEI seront rémunérés 500 \$ par réunion pour toute réunion supplémentaire.

La rémunération initiale du CEI a été fixée par le gestionnaire. Au moins une fois par an, le CEI revoit sa rémunération d'une manière conforme aux pratiques de bonne gouvernance et en tenant compte des éléments suivants :

1. les meilleurs intérêts des fonds ;
2. que chaque fonds doit payer sa part raisonnable de la rémunération du CEI à partir des actifs du fonds ;
3. nombre, la nature et la complexité du Fonds pour lequel l'IRC agit ;
4. la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI ;
5. les meilleures pratiques de l'industrie, y compris les moyennes de l'industrie et les enquêtes sur la rémunération du CEI ; et
6. la recommandation du gestionnaire.

Aucune indemnité n'a été versée à l'IRC par les Fonds au cours de la période.

Recommandations positives utilisées au cours de la période

Au cours de la période, le gestionnaire s'est appuyé sur les recommandations positives et les instructions permanentes données par le CEI en ce qui concerne les questions de conflits d'intérêts traitées par les politiques et procédures suivantes du gestionnaire :

1. Dépenses imputées aux Fonds
2. Répartition des dépenses
3. Allocations commerciales
4. Politique de négociation personnelle des employés
5. Accords de soft dollar
6. Politiques de négociation, y compris la sélection des courtiers et la meilleure exécution
7. Politique de la juste valeur
8. Politique de correction des erreurs de la valeur nette d'inventaire
9. Politique de négociation à court terme et de négociation tardive
10. Changements dans les critères de référence
11. Négociation entre fonds
12. Principal Trading
13. Politique à l'égard des grands porteurs de parts
14. Externalisation des services
15. Problèmes de capacité
16. Services fournis par des parties liées
17. Cadeaux et divertissements

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé des instructions permanentes ("IP"), qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI permettant au gestionnaire de prendre des mesures spécifiques énoncées dans les instructions permanentes sur une base continue, sans avoir à soumettre la question des conflits d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition que le gestionnaire se conforme aux conditions de l'IP et de l'IP.

SI. Le gestionnaire s'est appuyé sur les instructions permanentes suivantes pour la période. Dans chaque cas, les instructions permanentes exigent du gestionnaire qu'il se conforme à sa politique et à ses procédures et qu'il rende compte périodiquement au CEI :

Instruction permanente n° 1 - Manuel des politiques et procédures du COIM : Omnibus

Instruction permanente n° 2 - Questions relatives à la tarification des portefeuilles :

Instruction permanente n° 3 - Opérations entre fonds

Instruction permanente n° 4 - Opérations sur titres de créance entre fonds communs

Instruction permanente n° 5 - Opérations en nature

Questions relatives aux conflits d'intérêts

Le CEI n'a pas connaissance de cas où le gestionnaire a agi dans une affaire de conflit d'intérêts soumise au CEI et pour laquelle le CEI n'a pas donné de recommandation positive. Le gestionnaire a l'obligation d'informer le CEI de tout cas de ce genre.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire aurait agi dans le cadre d'un conflit d'intérêts mais n'aurait pas respecté une condition imposée par le CEI dans sa recommandation ou son approbation. Le gestionnaire a l'obligation d'informer le CEI de tout cas de ce genre.

Fonds communs de placement couverts par le CEI

Fonds du marché monétaire canadien

Mawer Fonds d'obligations canadiennes

Mawer

Mawer Global Credit Opportunities Fund

Mawer Balanced Fund

Fonds équilibré fiscalement avantageux

Mawer Fonds d'actions canadiennes

Mawer Fonds Nouveau Canada Mawer

Fonds d'actions américaines Mawer

Mawer International Equity Fund

Mawer Global Small Cap Fund

Mawer Global Equity Fund Global

Balanced Fund

Mawer Emerging Markets Equity Fund

Mawer EAFE Large Cap Fund

Fonds Mawer d'actions américaines à moyenne capitalisation

Fonds communs desservis par le CEI pour les transactions entre fonds et les transactions en espèces

Fonds commun équilibré Mawer Fonds

commun d'obligations canadiennes

Mawer Fonds commun d'actions

canadiennes Mawer

Fonds commun d'actions internationales

Mawer Fonds commun EAFE Large Cap Mawer

Fonds commun d'actions mondiales Mawer